

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE

**PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 JUILLET 2020
Convocation le 15 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le 21 juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, se sont réunis en séance publique, à la Mairie en lieux et places habituels, sur convocations et sous la Présidence de Madame Chantal BELLACHE, Maire.

Etaient présents : Mme BELLACHE, Maire, M. FONTAINE, M. GRANDET, M. MILLET, Adjoint, M. DUBOIS, M. HUCK, Mme CEPA, M. LE COZE, Mme ROULET, Mme DOMINGUES,

Etaient excusés et ont donné procuration : M. RUEL avec pouvoir à M. MILLET, Mme GALLAY avec pouvoir à M. GRANDET, M. GOMES PENETRA avec pouvoir à Mme BELLACHE.

Absents excusés : Mme ROLLET Fanny, Mme ROLLET Marie-Christine

| | |
|-------------------------|---------------|
| Conseillers en exercice | 15 |
| Quorum | |
| Conseillers présents | 10+3 |
| Conseillers absents | 2 |
| Conseillers représentés | 3 |
| Votants | 10+3 pouvoirs |

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 juin 2020

Le compte-rendu n'ayant fait l'objet d'aucune modification particulière, est adopté à l'unanimité.

Vote :

| | |
|-------------|---------------|
| Votants | 15 |
| Abstentions | 0 |
| Contre | 0 |
| Pour | 10+3 pouvoirs |

DECISION DU CONSEIL :

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le compte-rendu de conseil du 19 juin 2020.

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Vote :

| | |
|-------------|----------------|
| Votants | 15 |
| Abstentions | 0 |
| Contre | 0 |
| Pour | 10 +3 pouvoirs |

Madame Pascale ROULLET est élue secrétaire de séance à l'unanimité par le conseil municipal.



Demande d'autorisation d'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter 3 points supplémentaires à l'ordre du jour: Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ces 3 points à l'ordre du jour.

1. **Vote d'une délégation pour un conseiller municipal**, qui se chargera des questions environnementales (station d'épuration, carrière d'argile).

Madame BELLACHE informe le conseil qu'il est important dans le contexte actuel, de créer un poste non rémunéré de conseiller, délégué à l'environnement.

- M. HUCK, conseil municipal se porte candidat.

Vote :

Pour : 9+3 (M.Huck, n'ayant pas pris part au vote) - Contre : 0 - Abstention : 0

DECISION DU CONSEIL

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création non rémunéré d'un conseiller délégué à l'environnement.

2. **Création d'une délibération pour fixer l'effectif des emplois à temps non complet dans le cadre d'un emploi à durée déterminé**

Madame le maire informe le conseil qu'il convient de mettre en place une délibération conformément aux dispositions statutaires relatives à la Fonction Publiques Territoriale, des emplois non permanent de chaque collectivité et qui doivent être justifiés, elle rappelle que suite à la prolongation d'arrêt de travail d'un agent titulaire sur la commune (arrêt jusqu'au 10 août) poste non permanent d'adjoint technique jusqu'au 10 août 2020 doit être remis en place

Vote :

Pour : 10+3 - Contre : 0 - Abstention : 0

DECISION DU CONSEIL :

Le conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver, la création d'un emploi non permanent pour le remplacement d'un agent titulaire.

3. **Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un « accroissement saisonnier d'activité »**

Madame BELLACHE informe le conseil que suite à la mutation d'un agent administratif titulaire à temps non complet sur la commune, il convient de pouvoir la remplacer pour le moment par un saisonnier.

Vote :

Pour : 10+3 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver, la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

4. VOTE DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Pour rappel,

la compétence EAU étant transférée au SNE77 depuis le 1/1/2019, dans le cadre de la loi « NOTRE » (les articles 64 66 et 68 de la loi « NOTRE » prévoient désormais jusqu'au 1/1/2018, devront figurer parmi les compétences optionnelles des communautés de communes et d'agglomération, les compétences « eau » et « assainissement », de telles compétences devenant « de plein droit » au 1/1/2020 des compétences obligatoires pour ces communautés)

Les communes membres de la communauté de communes du Provinois (sauf Chalautre-La-Petite) ont décidé de transférer cette compétence au 1/1/2019 au lieu de 2020. Il n'appartient plus à la commune de fixer les tarifs de l'eau.

L'eau nouvelle est prévue pour août ; Véolia fera la connexion mi-août (normalement) avec Chalautre la Petite. Une connexion est prévue aussi au « Paradis » pour Sainte-Colombe et Longueville. Notre source alimentera Sourdun encore pendant 2 ans encore.

Le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur le rapport annuel du service public de l'assainissement, à la rentrée.

✓ Prix de l'assainissement à voter:

Pour l'année 2020 Madame BELLACHE Propose de reconduire les mêmes tarifs que 2019 à savoir 2, 975€ par m3.

Vote :

Pour : 10+3 - Contre : 0 - Abstention : 0

DECISION DU CONSEIL :

Le conseil Municipal à l'unanimité décide de maintenir les tarifs de l'assainissement à l'identique de ceux de 2019.

5. RAPPEL SUR LA PRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE DIFFERENTS SYNDICATS (REUNION DU 10 JUILLET) AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

PROPOSITION DE CANDIDATURE AU MANDAT DE DELEGUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- 1) **SMAVM** : Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien du bassin de la Voulzie et des Méances.

✓ **1 titulaire** : Mr HUCK, conseiller délégué « environnement »

- 2) **SMETOM** : Délégués élus au sein de la CCDP (ordures ménagères)

- ✓ **1 titulaire** : Mr MILLET
- ✓ **1 suppléant** : Mme BELLACHE

3) **S2E77** : Syndicat de l'eau de l'est Seine-et-Marnais (S2e77) regroupe deux syndicats qui existaient auparavant : le TransprEAUvinois et le Syndicat du Nord-est 77.

- ✓ **1 titulaire** : Mr MILLET
- ✓ **1 suppléant** : Mme BELLACHE
- ✓

Les noms de ces candidats seront communiqués à la communauté de communes.

4) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

La commission communale des impôts directs comprend 6 membres :
Madame le maire / président et ses commissaires ainsi que leurs suppléants.

Ils sont désignés par les services fiscaux sur une liste comportant le double de noms établie par le conseil municipal.

La liste doit donc comporter 25 noms (12 + 12 + 1)

Vote POUR à l'unanimité.

5) DETERMINATION DES AUTRES COMMISSIONS COMMUNALES 2020

Madame le maire, souhaite refaire un point sur les commissions communales mise en place lors de l'installation du nouveau Conseil Municipal.

Commission administration et finances / Commission affaires scolaires animation sports et jeunesse / Commission travaux urbanisme / Commission assainissement >

→ **Sans changement**

Commission communication et culture > Mme CEPA Stéphanie devient présidente

- ✓ **Membres** : Mme GALLAY, Mr LECOZE, Mme ROULET, Mme ROLLET MC, Mme ROLLET F

Commission cimetière > Mme Domingues devient présidente

- ✓ **Membres** : Mme ROLLET MC, Mme ROLLET F

Commission environnement, écologie, sécurité > Mr GRANDET devient président

- ✓ **Membres** : Mr HUCK, Mr MILLET, Mr LECOZE, Mr RUEL

6) AUTRES SYNDICATS

a) **SIRPSBEC** : Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Soisy Bouy et Chalautre la Petite.

Vice-Président Chalautrier : Mr GRANDET

- **3 titulaires** : Mme BELLACHE, Mr GRANDET, Mme ROULET
- **3 suppléants** : Mr DUBOIS, MME DOMINGUES, MME GALLAY

- b) **SIVOS** : Syndicat mixte intercommunal à vocation scolaire de la région de Provins
 - **titulaire** : Mr GRANDET
 - **suppléant** : Mme GALLAY
 -
- c) **SDESM** : Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne
 - **titulaire** : Mr MILLET, Mr LECOZE
 - **suppléant** : Mr FONTAINE
- d) **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES** :
 - 1 président : Mr DUBOIS
 - 1 représentant administratif : Mme CHAUDRON
 - 1 représentant TGI : Mme MARCHAND

e) **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

Madame BELLACHE donne la parole à Monsieur FONTAINE afin de rappeler le rôle du correspondant défense.

Le correspondant défense est une interface entre la population et les autorités militaires, pour sensibiliser les jeunes sur le rôle de l'armée ainsi que s'occuper du recensement militaire

- Mr FONTAINE se porte candidat.

Vote POUR à l'unanimité.



AFFAIRES DIVERSES

TERRAIN IMERYS

Madame BELLACHE informe le conseil que la signature concernant la vente du terrain IMERYS se fera à la fin du mois d'août.

CONTRAT CoR

La part pour financer le contrat CoR restant à la charge de la commune pour un montant 50 000 € (sur les 346 270.00 €) a été accordée par la Caisse d'épargne dans le cadre d'emprunt.

- le crédit remboursable sur 10 ans = 1290, 77€ par trimestre.
- Les mensualités sont constantes.

Fin du conseil municipal à 22h10